

Mère-Grand, ne vois-tu rien venir ?

Retraite et acquis sociaux remis en cause...

ANI, le faux ami

A l'ADEME, la CFDT et le SNE-FSU ont négocié, ensemble, le maintien du lundi de Pentecôte, des RTT et autres acquis sociaux qui permettent aujourd'hui aux salariés de bénéficier de temps libre, de gérer leur temps de travail commodément...

C'était il y a plus de 10 ans, mais ...

L'actualité nous inquiète...

A l'ADEME, les syndicats SNE-FSU, FO et CGT se sont opposés :

- au projet de réforme 2013 des retraites et proposent une **autre répartition des richesses**, mais sans la CFDT contrairement à 2010. Notons que, de leur côté, les sénateurs viennent de voter contre le projet de loi à l'unanimité. Voir [notre dossier](#)

- à l'**ANI (accord national interprofessionnel)**, qui a été hélas récemment voté par le parlement.

L'ANI c'est quoi : d'abord un accord de janvier 2013 entre le MEDEF et 3 syndicats (CFDT, CGC et CFTC) qui instaure un changement de modèle économique et social afin, entre autres, que les entreprises, au nom de la compétitivité, perdent moins de temps et d'argent à licencier du personnel et que le travail leur « coûte » moins...

*La vigilance,
c'est maintenant !*



Le loup et l'ANI... Oh !

L'ADEME, établissement public de droit privé, est concernée par l'ANI

L'ANI permet à l'employeur, sous réserve de l'accord d'un ou plusieurs syndicats majoritaire(s), **d'imposer**, notamment :

- des renégociations salariales « à la baisse » (avec possible blocage des salaires, remise en cause de l'avancement à l'ancienneté, prime individuelle généralisée dans la plus grande opacité...) par simple déclaration à l'administration via les plans de sauvegarde.
- une mobilité professionnelle ou géographique (rappelons que l'ADEME compte 29 implantations),
la possibilité d'organiser le temps de travail selon ses propres critères, (annualisation du temps de travail, disparition des RHD et RTT avec passage au forfait jour pour les cadres (tentative de la direction en 2011), de supprimer les MA 48(1) (idée fixe de notre direction)...).

Le salarié pourra, certes, refuser de telles propositions, mais dans ce cas il pourra lui être proposé un **licenciement pour motif économique** (refus d'une baisse de salaire) ou **personnel** (refus d'une mutation interne). *Bref, le bon vieux CDI a déjà un gigot dans la gueule du loup.*

(1) MA 48 : « Au-delà de 2 jours d'absence pour maladie ou accident, un certificat médical doit obligatoirement être produit ». Article 12.2 de la convention de travail.

ANI (suite)

Derrière l'ANI, se profile, de façon opiniâtre, toute l'économie néolibérale qui traite les salariés comme de simples variables d'ajustement (coûts à réduire) au bénéfice des détenteurs de capitaux.

Caché sous une peau d'agneau bienveillant, le loup avance avec méthode et détermination...

Pour en savoir + sur l'ANI :
<http://www.sneademe.objectis.net/publications/dossiers/ani-accord-national-interprofessionnel>



Syndicat national de l'environnement

Rien à craindre chez nous à l'ADEME ? Pas si sûr !
Il n'y a pas, à notre connaissance, de projet de décliner l'ANI à l'ADEME . Si c'était le cas, il n'y a aucune chance aujourd'hui que la direction trouve une majorité syndicale pour négocier car seule la CFDT a signé l'accord national et elle n'a pas, à ce jour, la majorité absolue chez nous (48%). En outre, nous ne pouvons pas faire de procès d'intention prématuré,

Cela dit, la direction a transmis récemment aux syndicats un nouveau projet d'accord de « dialogue social ». Ce projet prévoit, sans véritable contrepartie, **de diminuer drastiquement la présence des représentants des syndicats** (délégués syndicaux et représentants syndicaux au CE) dans toutes les instances représentatives du personnel (délégués du personnel, Comité d'entreprise, CHSCT...).

Un tel projet pose question sur la conception que la direction, et en premier lieu le président de l'ADEME, a du dialogue social et interroge sur l'origine d'une telle attaque. Elle semble de même nature que celle perceptible derrière l'ANI : **réduire les moyens de défense des salariés face au loup néolibéral.**

Aussi, **nous avons des inquiétudes pour l'avenir** car si le SNE-FSU et la CGT ont vivement protesté contre ce projet de « dialogue social » et rencontré le président directement à ce sujet, la CFDT ne s'est, à notre connaissance, pas encore positionnée...

La **diversité syndicale** est pourtant source de richesse d'approches, de compromis impliquant tout le monde. La domination d'un syndicat, quel qu'il soit, revient à mettre de côté tous ceux qui sont représentés par les autres. Offrir la majorité absolue à un syndicat, c'est laisser la possibilité d'une telle domination, sans partage.

Le SNE-FSU privilégie la collégialité et le dialogue. Il a signé 75% des accords d'entreprise à l'ADEME, dont les 2 principaux, la convention de travail avec FO et l'accord ARTT avec la CFDT. Le SNE-FSU a géré le comité d'entreprise avec la CGT et la CFDT. Le SNE-FSU est moteur dans toutes les démarches intersyndicales. Il souhaite ardemment pouvoir continuer à agir dans un cadre qui favorise cette collégialité et ce dialogue.

**Pour nous, il est crucial de
laisser pleinement jouer la diversité syndicale
Et c'est le plus sûr moyen pour
empêcher le loup néolibéral de gagner du terrain supplémentaire !**